

Règlement intérieur des forums CAP ANR

Description des forums

Pour favoriser la clarté des échanges entre les membres de l'association, le site www.capanr.fr est organisé autour de 26 forums.

- FEDER
 - Commission Feder privé
 - Programmes Opérationnels Interrégionaux
 - Programmes Opérationnels Régionaux
 - Programmes Outre Mer
 - Programmes trans-frontaliers – nationaux INTERREG
 - Régkementation
- PIA – Programme Investissement d'Avenir
 - ExcellencES
 - PEPR – Programmes et équipements prioritaires de recherche
 - PIA Autres
- L'ANR
- L'ADEME
- Bpifrance
- Autres financeurs
 - Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC)
 - Agence de l'Innovation de la Défense (AID)
 - INSERM
 - Les financements régionaux
 - Région Hauts de France
 - Région Auvergne Rhône Alpes
- Les forums métier
 - SHS
 - CHU → Accès réservé aux membres CAP ANR des CHU,
 - Juristes
 - Santé
- Les forums internes de CAP ANR
 - Temps d'échanges et outils
 - Membres de CAP ANR
 - Comité éditorial (accès restreint)
 - Référents CAP ANR des établissements adhérents (accès restreint)
 - Conseil d'Administration CAP ANR (accès restreint)

Fonctionnement des forums

- Généralités
 - Tout membre de CAP ANR peut répondre à toute question posée, commenter une réponse et également poser des questions.
 - Lors du dépôt d'une question vous aurez à indiquer le sujet qui donne un repère aux autres membres.
 - A chaque connexion le membre verra, grâce au picto 'new' les nouveautés intervenues sur l'ensemble des forums depuis sa dernière connexion.
- Animation des forums
 - Le comité d'animation assure la fluidité du fonctionnement de chaque forum, chacun d'eux est animé par un de ses membres.
 - Chaque membre de CAP ANR peut proposer au Comité d'Animation de participer à cette activité d'animation du site, la décision est prise en commun accord avec l'ensemble des membres du comité d'animation.
 - Pour faciliter la recherche de réponses, la personne en charge d'un forum peut indiquer qu'une réponse est la réponse reconnue par CAP ANR, ce qui peut éviter d'avoir à lire l'ensemble des échanges ayant abouti à la réponse apportée.
- Comment s'abonner à un forum
 - Chaque membre peut s'abonner aux sujets de son choix.
 - Pour éviter un nombre d'email d'alertes trop important, vous recevrez 2 emails journaliers : 11h30 et 17h30 du mardi au vendredi et 08h00 et 17h30 le lundi, reprenant les liens vers les sujets que vous suivez.

- La possibilité est également donnée de suivre une question alors qu'on n'est pas abonné au forum auquel le sujet est rattaché, de même vous pouvez ne pas suivre un sujet donné, bien que rattaché à un forum auquel vous êtes abonné.
- Création de forums
 - Tout membre de CAP ANR peut demander la création d'un nouveau forum → Le formulaire de contact prévoit cette proposition → L'accord du comité d'animation est nécessaire

Modération des forums *(Les évidences, c'est mieux quand on les écrit)*

Association professionnelle reconnue, CAP ANR interdit tout propos injurieux, sexiste, raciste, xénophobe, homophobe ou antisémite ou relevant de quelque calomnie. L'expression des opinions politiques ou religieuses ne saura non plus avoir sa place sur ces forums. Nous rappelons que seuls les membres de CAP ANR ont accès aux échanges partagés sur ses FORUMS. L'attention de tous est donc appelée sur le respect de ces règles d'usage. Tout manquement à ces règles fera l'objet d'une suspension au moins temporaire des accès au site de son auteur.